



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 14 janvier 2019 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à immeuble suivant :

- Propriété située au 380-390, rue Sainte-Anne, lots 5 725 897 et 5 725 899, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre de fermer les galeries et les escaliers dans la façade, vise également à permettre un empiétement de 2,84 mètres dans la marge de recul avant minimal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 20 décembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras